



30 septembre 2012

Le jeudi 11 octobre 2012, à 18 heures, au 1^{er} étage du «81 rue Blatin» à Clermont-Ferrand (63), Xavier DANIEL, Directeur Général Délégué CERQUAL, remettra à Christophe GUIVARC'H, Dirigeant d'AIP Promotion, le certificat norme NF Logement, pour ce premier immeuble certifié réalisé par AIP Promotion, en présence de Serge Godard, Maire de Clermont-Ferrand.



Depuis plusieurs mois, l'emblématique rue Blatin à Clermont-Ferrand est rétrécie, à hauteur du 81, par un chantier sorti des entrailles du maar volcanique clermontois sous la volonté d'AIP Promotion. Résolu à intégrer un bâtiment à caractère haussmannien dans ce quartier historique de la ville, tout en respectant le côté contemporain de la création, Christophe Guivarc'h, Dirigeant d'AIP Promotion, a mis à contribution ses artisans pour aboutir à un résultat spectaculaire.

L'aspect architectural du «81 rue blatin» a en effet contraint les entreprises à des prouesses techniques intégrant les contraintes thermiques et acoustiques, et la réglementation de cette nouvelle génération d'immeubles d'habitation. Isolation au niveau de la charpente mortaisée et de la toiture, sous-sol en jet grouting, ascenseur à voitures, domotique en résidentiel collectif,... ont été des atouts pour mener à bien, en parallèle, la démarche qualité exigée par la certification NF Logement.

La certification NF Logement pour AIP Promotion

Après un audit de ses procédures qualités et un diagnostic technique d'opération réalisé par CERQUAL*, AIP Promotion a obtenu la certification NF Logement pour son activité de promotion immobilière. AIP Promotion est le premier *-et jusqu'à ce jour le seul-* promoteur régional indépendant certifié en Auvergne. L'immeuble «81 rue Blatin» est, pour sa part, le premier bâtiment pour lequel AIP Promotion peut se prévaloir de la certification Qualitel associée au label BBC Effinergie.

C'est cette reconnaissance forte de qualité qui conduira Xavier DANIEL, Directeur Délégué de CERQUAL, groupe QUALITEL, à remettre le certificat norme NF Logement à Christophe GUIVARC'H. Véritable choix stratégique pour AIP Promotion, ce label implique des actions concrètes durant toute la vie du chantier (*zone de vie pour les ouvriers, barriérage, bennes sélectives, appartement témoin dès le début du chantier, qualité acoustique et thermique...*) jusqu'à l'après livraison (*traitement des demandes des clients dans des délais pré-définis très courts, étude de satisfaction dans les 12 mois de livraison,...*).



Permettant d'accéder à tous **les labels énergétiques** : BBC Effinergie, Effinergie+, la certification «NF Logement» impose une qualité à tous les niveaux :

- **organisation interne** (*mise en place de procédures d'organisation permettant de garantir le bon management des programmes immobiliers*),
- **qualité technique des ouvrages** (*confort acoustique et thermique, sécurité vis-à-vis des risques d'intrusion,...*),
- **qualité de service pour les acquéreurs** (*attestation de conformité NF logement garante de la qualité du logement,...*).

La certification NF Logement

La marque NF appliquée au logement est l'assurance d'un niveau garanti et constant de qualité et de sécurité, vérifié par des spécialistes afin de satisfaire les attentes des occupants.

Le promoteur certifié NF Logement par CERQUAL, outre le respect du référentiel QUALIPROM® (*Procédure qualité interne à l'activité de promotion maîtrisée et contrôlée par Cerqual*), s'engage sur 3 dispositions complémentaires, depuis la commercialisation jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement :

- 1- **Le management de ses processus opérationnels de construction** : réalisation d'un témoin technique, limitation à deux rangs de sous-traitance par lot spécialisé, remise de DOE et DIUO au stade de la livraison.
- 2- **La qualité technique des ouvrages** : confort acoustique vis-à-vis des bruits intérieurs et extérieurs, sécurité vis-à-vis du risque d'intrusion (*contrôle des accès de l'immeuble : espace tampon verrouillé pour contrôle des accès depuis l'extérieur et protection extérieure pour les ouvertures privatives situées en rez-de-chaussée*), accessibilité vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, aménagement des cuisines et prédispositions liées aux équipements ménagers
- 3- **La qualité de service apportée aux acquéreurs** : information et la communication sur l'opération, obligation de fournir une garantie extrinsèque à l'acquéreur, remise de l'attestation de conformité NF Logement, engagement de traiter les demandes des clients suivant des délais courts définis, réalisation d'études de satisfaction clients dans les 12 mois suivant la date de livraison.